

Aires protégées et sous protection forte

DEFINITION ET CONTEXTE

Cet indicateur calcule la part du territoire régional terrestre couvert par une aire protégée ou une aire protégée sous protection forte.

Une **aire protégée sous protection forte** est définie comme « un espace naturel dans lequel les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques de cet espace sont supprimées ou significativement limitées, de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées ». Il s'agit de la zone cœur des parcs nationaux, des réserves naturelles, des réserves biologiques et des périmètres des arrêtés de protection préfectoraux (biotope, géotope, habitat naturel).

Une **aire protégée** est pour sa part « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ». En plus des outils de protection forte, les aires protégées comprennent les aires d'adhésion des parcs nationaux, les parcs naturels régionaux, les sites Natura 2000, les sites du Conservatoire du Littoral, du Conservatoire des espaces naturels et les sites RAMSAR, entre autres.

PRINCIPAUX RESULTATS

Les aires protégées couvrent 59,1 % du territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur ; dont 6,7 % pour les aires sous protection forte.

Ces chiffres contribuent d'ores et déjà positivement à l'objectif fixé par la Stratégie nationale des aires protégées 2020-2030, qui fixe à horizon 2030 un cap à 30 % du territoire national couvert par des aires protégées et 10 % par des aires sous protection forte.

Superficie et part du territoire couvert par un dispositif de protection (sans doubles-comptes)

	Superficie totale (km2)	Part du territoire couverte (%)
Aires protégées	18 711	59,1
Dont aires sous protection forte	2 109	6,7
Région	31 672	100

Nombre et superficie des dispositifs de protection des espaces naturels, par espace SRADDET

	Types d'aires protégées	Nombre de sites	Superficie (km2)				
			Espace alpin	Espace azuréen	Espace provençal	Espace rhodanien	Région
Aires protégées	Aire d'adhésion de parc national	4	1535	800	139	0	2473
	Terrains acquis par le CDL	93	16	22	123	259	420
	Sites acquis ou gérés par les CEN	109	151	271	25	85	533
	Parc naturel régional	9	3427	1046	1224	3493	9190
	Natura 2000 : ZPS	31	1532	890	828	1594	4845
	Natura 2000 : ZSC/ SIC	90	3724	1678	1584	1712	8698
	Sites RAMSAR	3	0	2	10	841	853
	Réserves de biosphère	4	2238	0	159	3353	5750
Dont aires sous protection forte	Cœur de parc national	4	735	526	102	0	1363
	Réserve naturelle nationale	10	29	14	53	206	302
	Réserve naturelle régionale	7	8	11	5	20	45
	Réserve biologique de l'ONF	30	50	21	33	29	133
	Arrêté de protection de biotope	71	51	17	29	202	299

Note : Les aires de protection se superposant parfois, la somme des superficies brutes est supérieure à la superficie tous types d'aires protégées. Ce sont ces superficies sans doubles comptes qui sont prises en compte dans le calcul du pourcentage régional.

ANALYSE ET COMMENTAIRE

Hot spot mondial de biodiversité et lieu-clé du changement climatique, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur abrite 65 % des espèces végétales, 85 % des espèces d'oiseaux nicheurs, 85 % des espèces de papillons de jour et 87 % des espèces de libellules et demoiselles de France métropolitaine. Mais son territoire est soumis à d'importantes pressions anthropiques, notamment sur sa bande littorale ainsi que dans ses première et seconde couronnes urbaines.

Les trois outils de protection les plus mobilisés en région sont les suivants :

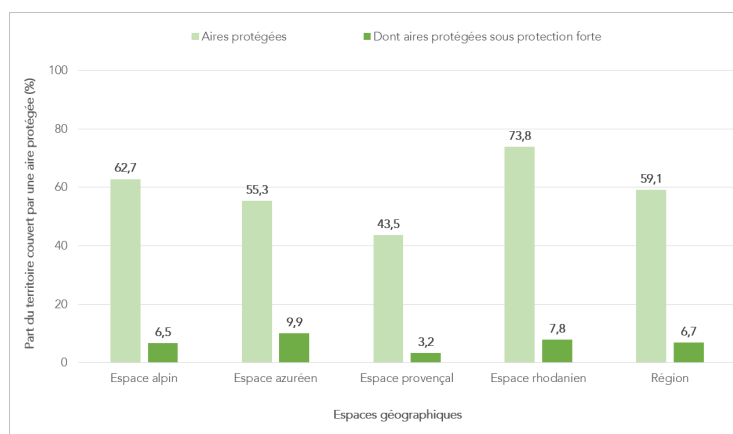
- Les 9 **parcs naturels régionaux** (29 % de la superficie terrestre) : la création en 2015 du parc naturel régional des Baronnies provençales, en 2017 de celui de la Sainte-Baume et en 2020 de celui du Mont-Ventoux ont augmenté leur superficie de 2 500 km².
- Les **sites Natura 2000**, avec 27 % de la superficie régionale couverte au titre de la Directive Oiseaux (ZSC / SIC) et 15 % au titre de la Directive Habitats (ZPS) ; des données globalement stables depuis 2014.
- Les 4 **réserves de biosphère** (Camargue, Luberon-Lure, Ventoux et Mont-Viso) couvrent 18 % de la superficie terrestre régionale.

Si ces trois outils les plus répandus ne sont logiquement pas les plus contraignants, 4 % de la superficie régionale est également couverte par une zone cœur de parc national et 1 % par une réserve naturelle nationale.

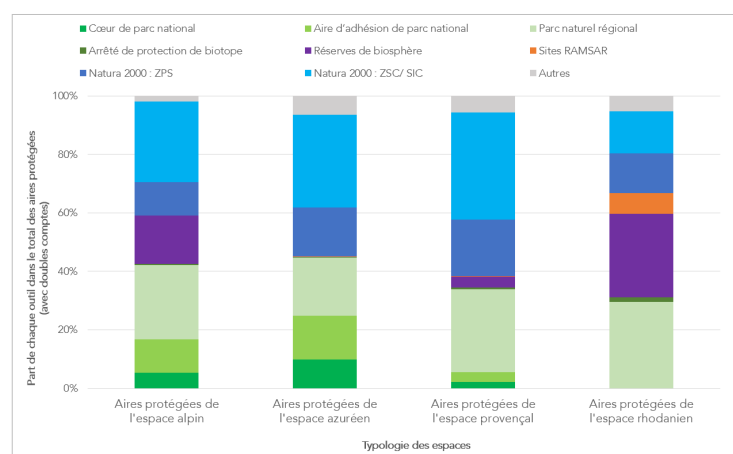
La part du territoire couverte par un outil de protection diffère en fonction des espaces régionaux.

- Ainsi, 73,6 % de la superficie de l'espace rhodanien est en aire protégée. À l'exception notable de sa partie Nord-Ouest, correspondant à la vallée du Rhône très urbanisée et largement couverte en infrastructures linéaires, la quasi-totalité de cet espace est couverte par une aire protégée.
- À l'inverse, seuls 43,4 % de l'espace provençal sont en aire protégée, ce qui reste toutefois supérieur à l'objectif national fixé pour 2030.
- L'espace azuréen se rapproche de l'objectif de 10 % d'espaces sous protection forte, grâce notamment à la présence du parc national du Mercantour. L'espace provençal est une nouvelle fois le moins couvert, avec 3,2 % de sa superficie faisant l'objet d'un outil de protection forte.

Part du territoire couvert par une aire protégée, par espace SRADDET



Types d'outils mobilisés dans les aires protégées, par espace SRADDET



Enfin, le type d'outils de protection diffère en fonction des espaces considérés :

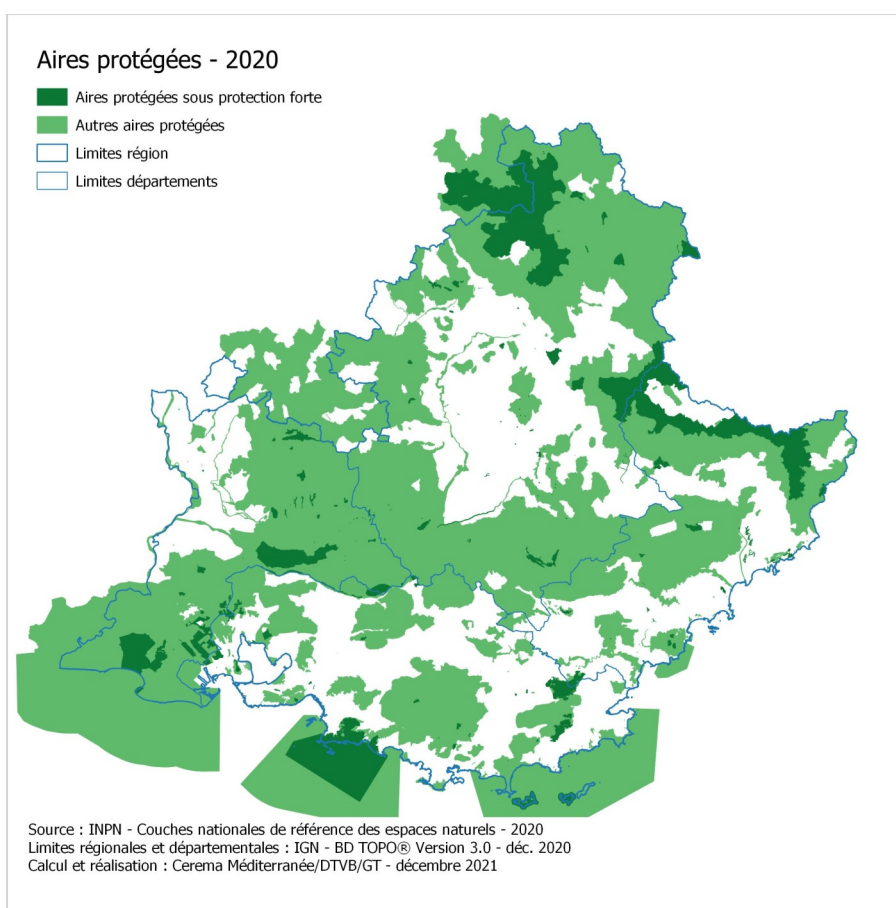
- Les aires protégées des espaces provençal et azuréen se composent majoritairement d'outils de type parc naturel (national ou régional) ainsi et des sites Natura 2000.
- On observe une part plus importante de réserves de biosphère dans les aires protégées des espaces alpin et rhodanien, ainsi que de sites RAMSAR dans l'espace rhodanien, en Camargue notamment.

Les représentations cartographiques page suivante permettent de visualiser :

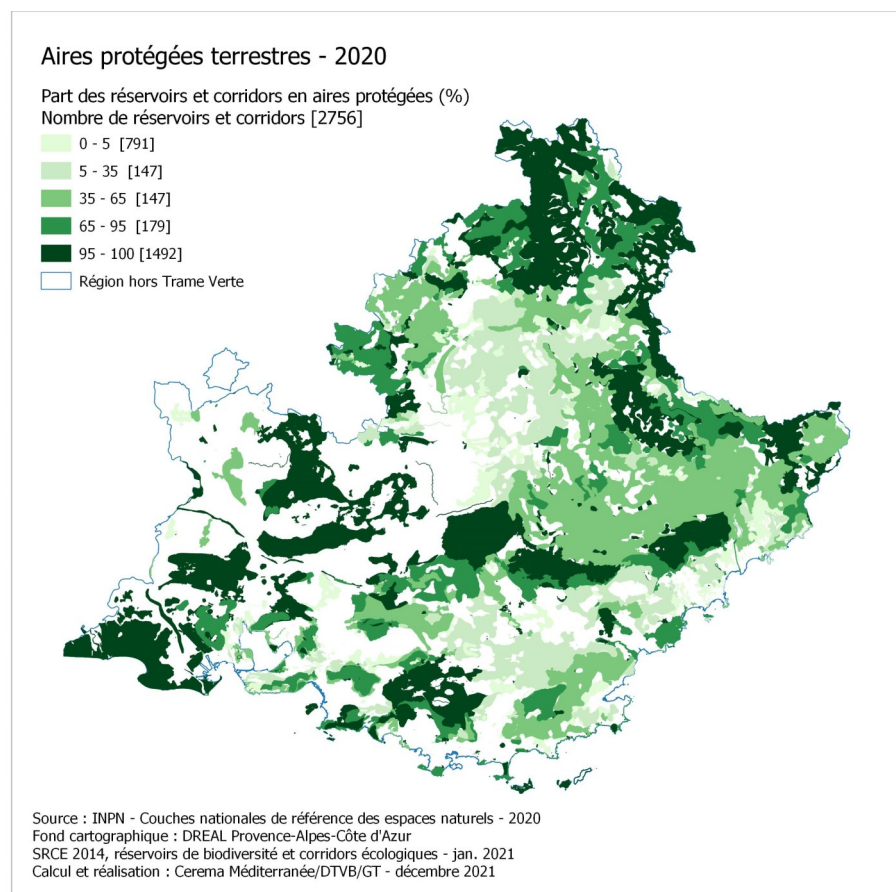
- La moindre couverture de l'espace provençal en aires protégées (carte du haut) ;
- L'existence d'éléments de la Trame verte très peu couverts par des dispositifs de protection dans le département du Var, des Alpes-de-Haute-Provence et, à un degré moindre, le proche arrière-pays des Alpes-Maritimes (carte du bas) ;

Des marges de progression se situent sur ces territoires.

Aires protégées et sous protection forte en région (2020)



Part de la superficie des espaces de la Trame Verte couverte par un dispositif de protection (2020)



METHODOLOGIE

Base de données

L'étude utilise les couches SIG nationales de référence des espaces naturels (INPN). L'INPN est un système mis en place afin d'assurer de manière standardisée la restitution de données de synthèses nécessaires à l'expertise, à l'élaboration de stratégies de conservation et à la diffusion d'informations et de rapports nationaux et internationaux sur le patrimoine naturel français (espèces végétales et animales, milieux naturels et patrimoine géologique).

L'INPN a été initié en 2003 et lancé officiellement en 2005 sur la base des données gérées depuis 1979 par le Secrétariat de la Faune et de la Flore (SFF) du MNHN.

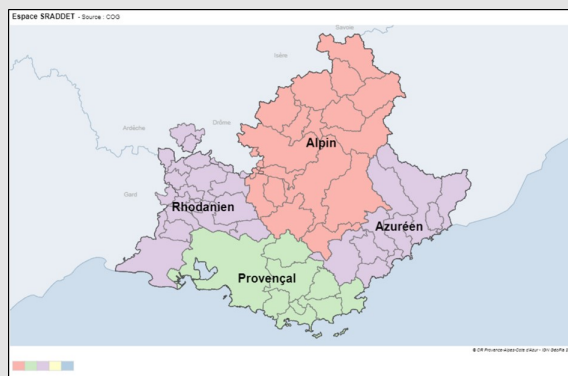
Méthode de calcul

Les superficies d'espaces naturels sont calculées avec l'outil « *Analyse de superposition* » de QGIS 3.10.6 et les superficies des territoires avec la fonction *\$area*. Certains zonages de protection se superposant, les sommes sont ici effectuées sans doubles-comptes.

Les données ont été calculées à l'échelle du département, des éléments de la Trame verte (réservoirs de biodiversité, corridors), ainsi que des zonages SRADDET.

Les quatre espaces SRADDET (alpin, azuréen, provençal et rhodanien) ont été définis sur la base des systèmes territoriaux identifiés en région par l'Insee en 2013. Ces quatre regroupements d'intercommunalités sont le reflet de l'armature urbaine de la région et des aires d'influence de ses principales agglomérations.

Les quatre espaces territoriaux du SRADDET



REFERENCES

Indicateur calculé pour le suivi-évaluation du SRADDET dans le cadre d'une convention de partenariat entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Cerema.

Production des données et des cartes : Jean-Paul Bessière, Cerema Méditerranée

Rédaction et réalisation de la fiche résultats : Thibaud Marijn et Quentin Labasque, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Illustrations : flaticon.com